



Instance
de médiation
Ville de Meylan

L'instance de médiation citoyenne de proximité

L'instance de médiation a pour vocation d'aider les Meylanais en conflit à résoudre à l'amiable les différends qui les opposent dans un souci d'apaisement. Elle s'inscrit dans une démarche d'enrichissement du lien social. C'est un service gratuit.

Le domaine de la médiation de proximité concerne essentiellement les conflits non portés devant les juridictions, les problèmes et troubles de voisinage : nuisances liées aux bruits, aux comportements asociaux, aux incivilités...

Les médiateurs sont des personnes volontaires, bénévoles, qualifiés et sont soumis au secret professionnel garant indispensable à leur indépendance et à la confidentialité des entretiens.

Les médiateurs de proximité ont pour mission d'établir les conditions permettant à des personnes en conflit de recréer un dialogue et de rechercher une solution amiable en faisant appel à leur bon sens.

En règle générale, la médiation se déroule en trois temps en présence de deux médiateurs :

- **Un premier entretien avec le demandeur pour exposer les faits,**
- **Un deuxième entretien avec la ou les personnes incriminées par le demandeur, afin qu'elle ou qu'ils donnent leur propre ressenti,**
- **Un troisième entretien avec les deux parties au cours duquel un accord est recherché, trouvé, accepté et consigné dans un courrier de fin de médiation.**

Si à l'issue de leur intervention, **aucune solution ne se dégageait des entretiens entre les parties, une orientation serait proposée vers d'autres acteurs compétents** : CCAS, juriste AVI, bailleurs sociaux, avocat...

Accueil des demandeurs :

- Accueil physique le mercredi de 13h30 à 16h30 à l'hôtel de ville,
- En dehors de la permanence : 04 76 41 69 52 (possibilité de laisser un message).